



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a décidé, dans sa séance du 18 mai 2022, de fixer avec effet au 01.09.2022 les droits d'inscription en matière d'enseignement musical suivant pour tous les cours ne bénéficiant pas de la gratuité prévue par la loi précitée comme suit :

COURS	par branche
cours individuels	X 100 €
cours collectifs enfants (<18 ans)	X 75 €
cours collectifs adultes (à partir de 18 ans)	X 100 €
Musique de chambre (enfants/adultes)	X 100 €

La délibération en question a été approuvée par la ministre de l'intérieur en date du 31 mai 2022.

Garnich, le 15 juin 2022